Publié le

ID: 057-245700695-20230420-D2023\_24\_SI-AR



## **DECISION 2023-24**

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## DECIDE

## Article 1:

Le marché de travaux de « remplacement des alarmes anti intrusion sur les sites communautaires suivants: Centre Technique Environnemental, Multiaccueil « les Lucioles » et Citadelle à Rodemack » est conclu le 20 avril 2023 avec l'entreprise INEO, ZA du Champ de Mars à 57270 Richemont, pour un montant de 16 762,40€ H.T. soit un total de 20 114,88 € T.T.C.

## Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 avril 2023

Le Président Michel PAQUET

Décisions Publication sur le vite de la coct, le 12 4 SEP. 2024